

Salles pour obsèques civiles : une pénurie inacceptable

Combat Laïque 78, association créée dans les Yvelines en novembre 2008, a pris l'initiative d'envoyer à 42 maires du département une lettre leur demandant de créer des salles de recueillement pour obsèques civiles. Les adhérents de l'association déplorent le mépris pour les athées et les agnostiques, qui, malgré leur nombre croissant, sont privés d'un droit pourtant légitime dans une république laïque, celui d'honorer la mémoire d'un être cher, d'un citoyen, d'un être humain, d'une manière digne et solennelle en dehors d'une église, d'un temple ou d'une synagogue.

Les obsèques civiles ont souvent lieu dans un funérarium rattaché à un crématorium. S'il n'y a pas crémation, les obsèques civiles se réduisent la plupart du temps au simple enterrement, les proches du défunt étant ainsi privés de la possibilité de faire des discours rappelant aux enfants, aux petits-enfants, aux amis, aux collègues, les qualités du disparu. Ils sont privés de la possibilité de rendre hommage à ses actes, ses engagements, ses enseignements, ses responsabilités, qui ont contribué à l'épanouissement de ses enfants, à la bonne marche ou au développement de son entreprise, qui ont servi de modèle, qui ont joué un rôle dans la consolidation du tissu social.

Un citoyen mérite reconnaissance et honneurs. Les obsèques sont le moment où ses proches, voire des élus, font le bilan de sa vie, le remercient et rappellent à ses descendants les valeurs qui l'ont caractérisé.

Il serait souhaitable que chaque lecteur et chaque lectrice envoie au maire de sa commune une lettre comme celle écrite par Combat Laïque 78 (voir ci-dessous) pour que la voix des laïques, des athées et des agnostiques soit entendue.

Stanislas Muller

Madame/Monsieur le Maire,

Combat Laïque 78 est une association créée en novembre 2008. L'une des préoccupations de ses adhérents est l'absence de salles de recueillement pour obsèques civiles dans la plupart des communes de notre département à une époque où environ 35% des obsèques sont non religieuses.

Il est en effet navrant de constater que dans une République laïque les citoyens athées ou agnostiques ne bénéficient pas d'un droit qui devrait leur être accordé.

Lorsqu'un citoyen chrétien décède, sa famille et ses amis se recueillent dans une église pour une cérémonie afin d'en honorer la mémoire avant l'enterrement.

Quand un citoyen athée ou agnostique meurt, dans la plupart des cas, les obsèques se réduisent à l'enterrement car les familles n'ont jamais entendu parler d'obsèques civiles. Les parents et les amis se rendent au cimetière juste pour assister à l'enterrement, puisque dans la plupart des cas les cimetières ne possèdent pas de salle pour que les familles puissent se recueillir et honorer la mémoire du disparu dignement.

Les chambres funéraires ne sont ni nombreuses ni gratuites.

Nous avons été touchés par la détresse d'une personne habitant dans une commune de notre département. Sachant que son mari était athée, elle a respecté ses convictions et n'a pas voulu lui imposer de cérémonie religieuse. Toutefois elle était tourmentée par le sentiment de priver son conjoint d'un traitement digne de ses qualités morales et intellectuelles. Elle avait l'impression que son mari allait être enterré presque à la sauvette, comme s'il devait payer cher la faute d'être mécréant.

Peut-on accepter dans notre république laïque, dont 38% des habitants sont non croyants, que certains citoyens aient droit à des obsèques solennelles, émouvantes, mémorables alors que d'autres n'ont droit qu'à un enterrement effectué à la va-vite ?

Je suis sûre que dans les communes des Yvelines dépourvues de telles salles on peut trouver ou créer un lieu pour des obsèques civiles. Cela pourrait être une salle normalement

utilisée à d'autres fins et ponctuellement mise à la disposition des citoyens pour les obsèques civiles.

Cette salle pourrait servir pour les obsèques d'une personne ayant vécu ou travaillé dans une commune avant le rapatriement du corps dans son pays natal ou de quiconque avant le transfert vers un crématorium éloigné.

Il faudrait qu'une telle salle soit équipée de chaises et de matériel de sonorisation pour les hommages et/ou la musique ainsi que de registres de condoléances.

Comptant sur votre compréhension et coopération, je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, nos salutations laïques.

<http://combatlaique78.canalblog.com>